

CANDELA INVEST

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 25 mai 2018 à 10h au siège social, Route de Lennik 451/32 à 1070 BRUXELLES à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. Lecture des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
3. Approbation des comptes statutaires et affectation du bénéfice.

Projet de résolution : l'assemblée générale approuve les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et affecte le bénéfice s'élevant à €1.043.299, qui augmenté d'un bénéfice reporté de €105.254 représente un bénéfice à distribuer de €1.148.553, comme suit :

- acompte sur dividende €591.999
- réserve légale € 52.165
- bénéfice reporté €504.389

4. Approbation des comptes consolidés.

Projet de résolution : l'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

5. Décharge aux Administrateurs.

Projet de résolution : l'assemblée générale donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur fonction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6. Décharge au Commissaire.

Projet de résolution : l'assemblée générale donne décharge au Commissaire pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

7. Ratification de la nomination de Monsieur Laurent MAES comme Administrateur indépendant.

Projet de résolution : l'assemblée générale ratifie la nomination de Monsieur Laurent MAES comme Administrateur indépendant. Le mandat de Monsieur Laurent MAES est non rémunéré et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les actionnaires sont tenus d'effectuer le blocage de leurs actions au plus tard le 22 mai 2018 ; les actionnaires seront admis à l'assemblée générale sur présentation du certificat de blocage. Un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1/5ème du capital social peuvent demander l'inscription de sujets ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ; lesdits sujets ou projets de résolutions doivent parvenir à la Société au plus tard le 18 mai 2018, soit par courrier postal, soit par courrier électronique (cj@vlux.com) avec, le cas échéant, publication d'un ordre du jour complété au plus tard le 22 mai 2018. Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux Administrateurs et/ou au Commissaire préalablement à l'assemblée générale ; lesdites questions doivent parvenir à la Société au plus tard le 22 mai 2018, soit par courrier postal, soit par courrier électronique (cj@vlux.com). Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire détenant procuration ; les actionnaires peuvent obtenir un formulaire de procuration écrite sur simple demande ou sur le site internet de la Société (www.candelainvest.com). Ledit formulaire doit être retourné au plus tard le 22 mai 2018, soit par courrier postal, soit par courrier électronique (cj@vlux.com). Les documents destinés à être présentés à l'assemblée générale pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.candelainvest.com) à partir du 11 mai 2018.